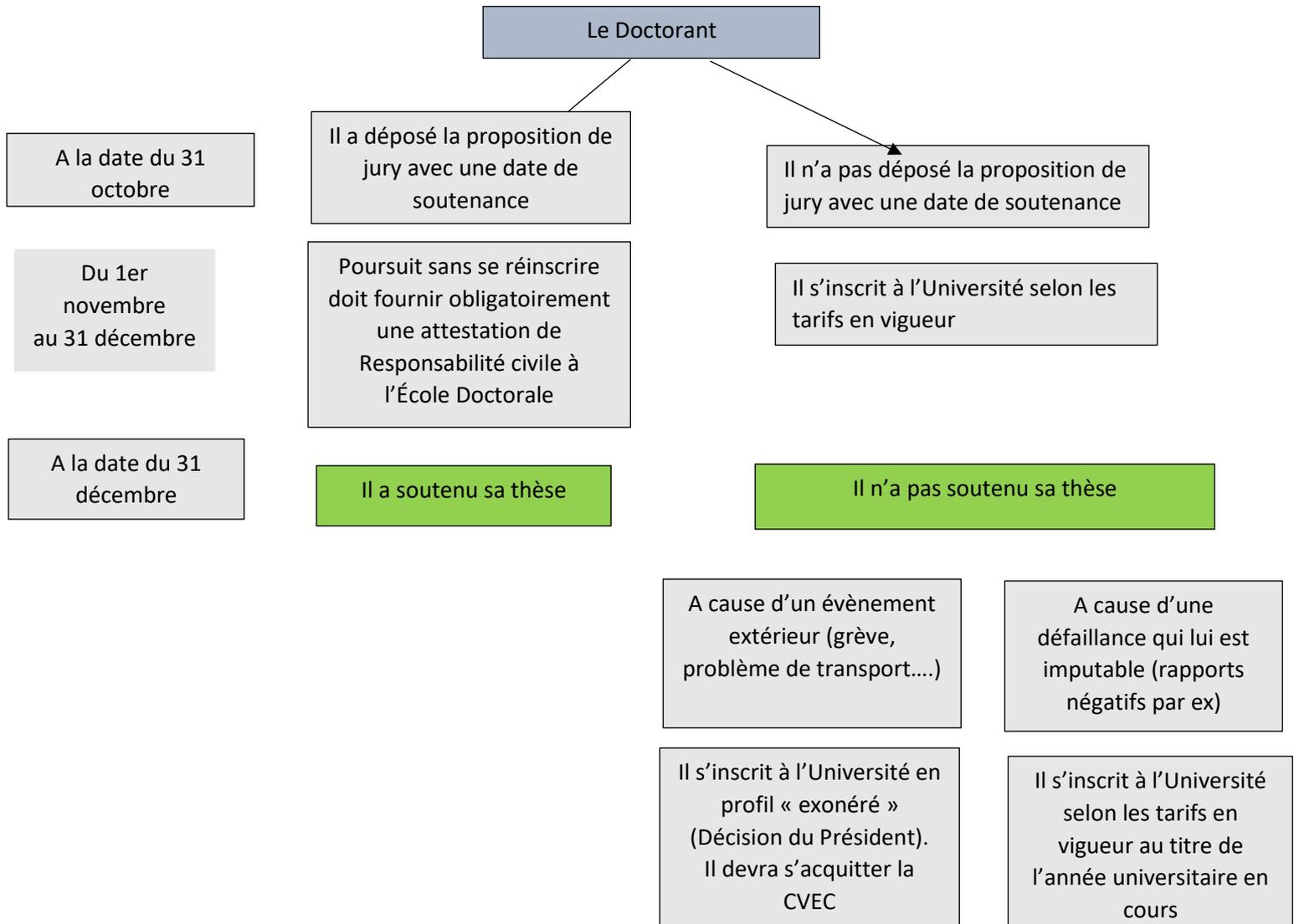


**Procédure de réinscription en thèse des doctorants l'année de leur soutenance
ED Humanités et ED Humains en société**



En résumé : La procédure est en 2 étapes :

Etape 1 - jusqu'au 30 octobre de l'année : Le doctorant a jusqu'au 31 octobre de l'année en cours pour déposer sa proposition de jury et son attestation de responsabilité civile à la scolarité de son UFR de rattachement.

Etape 2 – au 31 décembre de l'année :

- soit le doctorant a soutenu **alors fin de la procédure**

- Soit le doctorant n'a pas soutenu :

- à cause d'un événement extérieur (grève, pb de transport . .) : **Le doctorant s'inscrit à l'Université en profil exonéré suite à la décision du Président de l'Université. Il devra s'acquitter CVEC**
- **A cause d'une défaillance qui lui est imputable (rapports négatifs par ex) : Le doctorant s'inscrit à l'Université selon les tarifs en vigueur au titre de l'année universitaire en cours**